

## Gant Soudeur Guyard 1567 350 DM PH



### SPÉCIFICATIONS

- Gant Soudeur en croûte de bovin.
- Risques intermédiaires – Cat. II.

### CARACTÉRISTIQUES

- Gants en croûte de bovin.
- Coloris rouge.
- Entièrement doublés de molleton.
- Cousus fil 100% polyamide aromatique.
- Renfort croûte, paume et pouce, coloris brun.
- Tailles disponibles : 9 à 10.

### CONFORMITÉ

- Déclaration délivrée par Leitat (Espagne) n°0162 - EN 420/03 +A1/09 - 407/04 - EN 388/16 – ISO 13997 - EN 12477/2001 TYPE A.
- Déclaration UE 2016/425 disponible sur [guyard-sa.fr](http://guyard-sa.fr).

### UTILISATIONS RECOMMANDÉES

- Gants soudure MIG, MAG & ARC.

## NIVEAUX DE PERFORMANCES

- Abrasion : 4 / 4
- Coupure EN 388 / 2016 : 1 / 5
- Déchirure : 4 / 4
- Perforation : 4 / 4
- Coupure EN ISO 13997 : B / F
- Comportement au feu : 4 / 4
- Chaleur de contact : 1 / 4
- Chaleur convective : 3 / 4
- Chaleur radiante : 3 / 4
- Petites projections de métal liquide : 4 / 4
- Grosses projections de métal liquide : X

---

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Porter les gants sur des mains sèches et propres. Il est recommandé de procéder à un essai préalable des gants, les conditions réelles d'utilisation pouvant différer de celles des essais UE de type.
- Avant toute réutilisation, vérifier que les gants ne présentent pas de défaut, trou, déchirure, usure anormale.

---

## LIMITES DE PROTECTION

- Ne pas utiliser pour la manipulation d'objets d'une température supérieure à 100°C.
- Ne pas utiliser pour la manipulation de produits chimiques ou liquides.

---

## INNOCUITÉ, CONFORT & DEXTÉRITÉ

- Dextérité, niveau 1.
- Ces gants ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisations.

---

## CONDITIONNEMENT

- Sachet : 12 paires.
- Cartons : 60 paires.

---

## ENTRETIEN ET STOCKAGE

- Aucun entretien particulier n'est préconisé. Il est conseillé de stocker les produits dans un endroit à l'abri de la lumière, frais, sec et aéré.
- La destruction en fin de vie doit être contrôlée et respecter les exigences européennes de traçabilité et de respect de l'environnement.